



Fédération Nationale
de l'Enseignement,
de la Culture et
de la Formation
Professionnelle

DÉCLARATION DE FORCE OUVRIÈRE AU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VENDREDI 7 JANVIER 2011

Monsieur Le Recteur, Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale,

Durant des mois, la mobilisation des salariés contre le projet de loi gouvernemental sur les retraites, a été extrêmement importante. Elle a exprimé sans aucun doute le rejet de ce projet qui est aujourd'hui une loi. Mais le «dossier» n'est pas clos. Cette loi est rejetée par la plupart des salariés du public comme du privé. **FORCE OUVRIERE** saisira toutes les occasions pour en demander l'abrogation. Cette loi sur les retraites est un élément clé du plan d'austérité du Gouvernement. Nombre d'économistes expliquent d'ailleurs que la crise, loin d'être terminée, nécessite de nouveaux plans d'austérité qui vont générer un «chaos socio-politique croissant».

Le service public républicain, l'école publique, sont déjà au cœur de ce chaos. Ainsi, le budget 2011 prépare la suppression de 16000 postes dans l'Éducation Nationale ! 100 000 postes supprimés dans toute la fonction publique au cours des 3 dernières années. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) n'est pas une réforme administrative de plus. Il s'agit-là d'une réforme dévastatrice, qui bouleverse l'organisation administrative et le contenu de l'action publique. **FO dénonce particulièrement les transferts ou externalisations de missions et de compétences,** qui déboucheront sur la désertification des services publics, avec la fermeture des services de proximité. Nous voulons attirer votre attention, à titre d'exemple, sur les conséquences pour le **service de santé scolaire** de cette mise en place de la RGPP dans notre Ministère. Pour le département de la Gironde, le service est constitué de 23 Centres Médico-scolaires (CMS), 14 secrétaires titulaires et 3 secrétaires contractuelles dont une sur un poste vacant de titulaire. Ce service a vu ses effectifs amputés de plus de 33% des secrétaires titulaires en 3 ans. Chaque secrétaire «gère» 2 à 3 médecins sur parfois 2 lieux de travail différents et quelques fois très éloignés l'un de l'autre (La Gironde étant très étendue). Les médecins, qui ne sont déjà pas très nombreux, ne peuvent se consacrer à leurs fonctions qu'à la condition d'avoir un relais assuré par les secrétaires dans les centres médico-scolaires. L'utilisation de

l'outil informatique par ces médecins ne peut pas remplacer ni l'accueil téléphonique, ni l'accueil du public, et encore moins le conseil et la gestion administrative.

En Gironde, ce sont 22 médecins titulaires, 4 médecins contractuels et 4 médecins vacataires qui sont en charges de 242 775 élèves (Nous ne comptons pas les élèves du 1^{er} degré de la ville de Bordeaux qui sont pris en charge par 4 médecins territoriaux). Cela fait une moyenne de 10 200 élèves (9 900 l'an passé) par médecin et ce chiffre passe à 13 340 si l'on ne prend en compte que les postes de titulaires ETP. Les médecins ne peuvent pas assurer la totalité de leurs missions sur l'ensemble du département. Les secteurs de Coutras, de Guîtres et du Médoc ne sont pas considérés. **FORCE OUVRIERE** demande le maintien de tous les centres, de leur secrétariat, et un recrutement de médecin à la hauteur des besoins, cela nécessitant bien évidemment une revalorisation salariale de la fonction.

Abordons maintenant l'ordre du jour de cette séance du 7 janvier 2011.

Convention cadre entre la région Aquitaine et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) 2011-2014:

Nous aborderons deux points essentiels qui sont «**hébergement et restauration**» (titre IV, article 8) d'une part, et «**le chef d'établissement**» (titre V, article 11) d'autre part.

Lorsqu'il est écrit: « ...La Région qui entend favoriser l'accès des lycéens et des usagers habituels (ATT, commensaux, apprentis...)...met en place une politique d'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de tarification, de gestion et d'organisation... » La Région a t'elle réellement mesuré le poids de cette harmonisation ? Lors de la réunion du 17 septembre 2010 concernant les « tarifs de restauration » au Conseil Régional, les participants se sont « étonnés » **de l'absence de « remontées » de réflexions** de la part des associations de parents d'élèves !!!

Ont-elles eu réellement les explications nécessaires pour analyser cette « harmonisation » ? Et de quelle harmonisation parlons-nous ? En tout cas, **FORCE OUVRIÈRE** a pour information que les tarifs à partir de ce mois-ci (janvier 2011), sont :

🗣️ **490 €** le tarif de cantine à l'année (base 180 jours) au lieu de **472 €**, soit **3,8% d'augmentation** ;

🗣️ **1300 €** le tarif de l'internat à l'année (base 144 nuitées) au lieu de **1193 €**, soit **9% d'augmentation**.

Et pour ce qui concerne les personnels :

- 👤 Personnels aux indices > à 465 : de **4,20 €** à **5,15 €** soit **+22,15%**
- 👤 Personnels aux indices < à 465 : de **2,72 €** à **4,40 €** soit **+61,17%**

Si le Conseil Régional affirme que les transferts de charges n'ont pas été compensés correctement par l'État dans ce domaine de compétences, l'État lui, de son côté a annoncé le blocage des salaires jusqu'en 2014 au motif de la crise mondiale, et a augmenté les cotisations retraites au nom de l'égalité de traitement. Les familles ainsi que les personnels ne sont pas responsables ni de la crise mondiale, ni des règles de décentralisation entre l'État et les collectivités territoriales. C'est pourquoi cela n'est pas acceptable !

La Fédération Nationale de l'Éducation et de la Culture, et de la Formation Professionnelle, Force Ouvrière (**FNEC-FP-FO**), réitère sa demande d'audience au Conseil Régional pour aborder l'action sociale interministérielle de nature collective et individuelle et en particulier la prestation repas reversée.

Pour ce qui est du rôle du chef d'établissement, fonctionnaire d'état, **FORCE OUVRIERE** s'interroge sur ce lien de subordination en ce qui concerne l'application des décisions du Président du Conseil Régional. Ceci présagerait-il le «transfert» des personnels de direction comme l'ont été les personnels TOS ?

Dans un contexte de pénurie ministérielle et selon laquelle les personnels de direction devraient être les courroies de transmission des contre-réformes, le 14 octobre dernier, dans une prise de position commune de l'ensemble des syndicats nationaux de chefs d'établissement, **I et D-FAEN, SGEN-CFDT, SNACE-FO, SNUPDEN-FSU, CGT éducat'ion**, ceux-ci déclaraient: « face à la dégradation continue de leurs conditions de travail, aux évolutions de leur métier et à l'absence de réaction du Ministère de l'E.N, la majorité des organisations syndicales de personnels de direction demandent à être entendues ensemble par le Ministre qui doit apporter des réponses concrètes, positives et rapides aux difficultés que les personnels de direction rencontrent au quotidien. Ils précisent qu'ils engageront avec les personnels des actions communes si des réponses claires et favorables ne sont pas apportées rapidement par le Ministère ». **FORCE OUVRIERE** estime qu'ils ont raison et les soutient.

Par exemple, les personnels de direction ont été confrontés à la problématique de l'emploi des contrats aidés, puisque **4 500 ETP** avaient été retirés du projet initial de loi de finance 2011 pour l'enseignement scolaire., ce qui signifiait le non renouvellement de **14 000 emplois d'EVS** (emploi de vie scolaire).

Un amendement au projet de loi a été voté à l'unanimité le 15 novembre 2010 dernier. Il prévoit une rallonge budgétaire de 20 millions d'euros pour ces emplois d'EVS. La FNEC-FP-FO est intervenue à tous les niveaux (IA, Rectorat, Préfecture et Ministère) pour demander le réemploi en priorité et dans les délais les plus courts des 14 000 emplois.

Projet de mesures de carte des formations professionnelles rentrée 2011:

Malgré les échanges cordiaux que nous avons pu avoir avec Monsieur le Recteur et ses services depuis deux mois, et qui ont permis d'apporter des modifications pertinentes dans les projets de mesures de la carte des formations 2011-2012, la FNEC-FP-FO est obligée de constater qu'il reste des mesures inadaptées aux besoins des familles mais aussi des entreprises. En effet, plusieurs mesures nous paraissent très contestables :

- 🗣️ La suppression d'un peu plus d'une centaine de places en troisième de découverte professionnelle 6 heures : ces structures sont essentielles pour atténuer les dégâts causés par le «collège unique». Elles permettent à de nombreux jeunes de retrouver le goût d'apprendre tout en leur permettant de préparer au mieux une orientation post troisième. Il s'agit-là d'un dispositif qui fonctionne et le choix de diminuer le nombre de places, avec pour argument unique que le taux national est inférieur à celui de l'Aquitaine, n'est que purement comptable. Nous pensons plutôt que c'est aux autres académies d'ouvrir des structures pour se rapprocher du taux de l'Académie de Bordeaux ;

- 🗣️ La non ouverture de structures CAP : dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, il était prévu que dans chaque bassin de formation, les jeunes puissent préparer un diplôme de niveau IV ou V dans chaque filière présente. La certification intermédiaire est juste un diplôme pour ceux qui, peut-être (et même sûrement pour un nombre conséquent de jeunes mal orientés), n'obtiendraient pas le Bac. Elle n'a pas la valeur de la formation CAP ou BEP. Beaucoup de jeunes sont aujourd'hui en Bac Pro 3 ans faute de CAP correspondant à leurs attentes. Croire que ces jeunes peuvent se déplacer, ne serait-ce qu'à l'autre bout d'un département, c'est méconnaître les difficultés que rencontre la population de nos territoires. Le choix des familles est souvent un choix de proximité. Nous le regrettons, mais nous le comprenons. Nous demandons donc l'ouverture de CAP dans de nombreux bassins de formations, comme nous l'avons déjà fait lors de nos différentes réunions de travail avec les services du Rectorat. D'ailleurs le taux de satisfaction en CAP que nous avons déjà pointé

lors du C.A.EN. du 15 janvier 2010, est pour la deuxième année consécutive en baisse (-1,3% cette année). La proportion "75-25" ne nous paraît pas pertinente. En effet, de nombreux jeunes, pour éviter échecs et sorties sans diplôme, devraient commencer par préparer un diplôme de niveau V avant de tenter d'obtenir un Bac Pro. Et les formations par apprentissage que la Région ouvre pour compenser les manquements de l'Etat, même si elles représentent parfois la seule solution pour certains jeunes, ne peuvent satisfaire pleinement, ni les familles, ni les enseignants, tellement ce type de formation oublie un élément essentiel : la formation du citoyen. De plus, le dispositif ambitieux des «passerelles» ne peut pas fonctionner correctement puisque dans de nombreux bassins il manque une structure d'un côté d'une éventuelle passerelle. La FNEC-FP-FO demande donc que soit reconsidéré la proportion des CAP. Il est du devoir de l'Education Nationale de s'adapter au «terrain» pour que les jeunes puissent avoir les meilleures chances de trouver un épanouissement dans leur formation. Il en va de l'avenir de notre pays.

🗣️ La fermeture de Mentions Complémentaires : ces formations très demandées par nos élèves, mais aussi par les professionnels, ferment parce qu'elles coûtent trop cher. Nous contestons, une nouvelle fois, ces choix comptables qui, sur le moyen terme, coûteront finalement plus cher pour notre société.

La baisse des effectifs en LP à la rentrée 2010 (-368) n'est-elle pas la conséquence, en partie tout du moins, d'une carte des formations 2010 non adaptée aux réalités sociaux-économiques ?

Les formations en LP coûtent certes plus cher que celles dispensées en lycées général et/ou technique, mais nous affirmons qu'au final, ce sont les erreurs d'orientations qui coûtent très cher à notre société.

Nos élèves et leurs familles, les enseignants, ne sont en rien responsables de la crise économique qui sévit aujourd'hui en France et dans le Monde. Dans une démocratie comme la nôtre, l'Education Nationale devrait être la priorité des priorités. Elle permet de préparer l'avenir et surtout de garder espoir. Les réformes récentes, celle de la voie professionnelle et celle de la voie technologique, n'ont pas les moyens de leurs ambitions. L'Etat a visiblement d'autres priorités. La FNEC-FP-FO regrette les choix qui sont faits par l'Etat et demande aux collectivités territoriales d'intervenir autant qu'elles le pourront pour que d'autres choix soient faits.

Rénovation de la voie technologique: Les séries sciences et techniques industrielles (STI) et sciences et techniques de laboratoire (STL):

De nombreux scientifiques, parmi les plus connus dans notre pays, ainsi que des associations viennent de s'adresser à Monsieur le Ministre pour lui faire part de leur crainte d'une chute du niveau scientifique des élèves découlant de la mise en œuvre en classe de première, à la rentrée prochaine, de la réforme du lycée. **FORCE OUVRIERE** partage totalement cette appréciation et demande une nouvelle fois au Ministre de suspendre l'application de ses mesures concernant le lycée et d'ouvrir sans attendre davantage de négociations sur la base des revendications des enseignants telles que, notamment, elles se trouvent reprises au travers de cette initiative :

- 🔊 Les enseignements d'exploration sont semestriels et ne sauraient donc se situer dans le cadre de l'indispensable assimilation des connaissances répertoriées dans le programme annuel de la classe ;
- 🔊 L'accompagnement personnalisé, comme son nom l'indique, n'a pas pour objectif d'étendre ou d'approfondir les contenus disciplinaires, son organisation même l'interdit ;
- 🔊 Les enseignements d'exploration et L'accompagnement personnalisé sont conçus comme répondant à des demandes ou des besoins individuels. De fait, beaucoup de choses dépendent des moyens disponibles dans l'établissement. Ils ne peuvent en aucun cas être portés au compte d'une discipline précise.

Avant la réforme, un élève de 1^{ère} S bénéficiait de **5 heures** de mathématiques et de **4h30** de physique, dont **2** de travaux pratiques, avec la réforme, il n'en aura plus que **4** en mathématiques et **3** en physique. Il s'agit de l'aboutissement d'une évolution qui a vu, en 30 ans, un élève de section S perdre 198 heures de cours sur l'ensemble de sa scolarité secondaire, soit l'équivalent d'une année et demie. Dans la filière L, les élèves se trouvant contraints de choisir entre langues vivantes, langues anciennes ou mathématiques, toute une partie d'entre eux sera donc entièrement privée de mathématiques. Comment ne pas s'en inquiéter sachant que parmi eux figurent en particulier ceux qui demain seront professeurs des écoles et devront donc enseigner les mathématiques ? L'enseignement scientifique a tout particulièrement besoin de temps, de méthode et de suivi rigoureux et précis.

Cette alerte émise par des scientifiques, souligne la baisse inévitable et mécanique, du niveau des connaissances transmises, d'autant que l'hétérogénéité, voire le chaos, qui se sont installés au collège, conduisent au lycée des cohortes d'élèves auxquels les enseignants doivent consacrer une part précieuse du temps pour combler les retards. S'il est une conclusion globale à tirer de ces dispositions, c'est qu'elles créent une situation marquée par l'inégalité devant l'instruction totalement

contradictoire avec l'objectif de garantir un niveau d'instruction de chaque génération et, par la même, avec la tradition républicaine de notre Éducation Nationale (s'ajoute à cela le volant de 10,5 heures à gérer localement). L'autonomie des établissements n'apporte aucune solution, au contraire, pour pallier la régression inévitable du niveau des connaissances transmises à la jeune génération résultant de la diminution des horaires de cours disciplinaires.

Enfin, lorsqu'il s'agit de la transmission des connaissances disciplinaires, les professeurs tiennent à la définition de leurs obligations de service en heures de cours hebdomadaires (pas d'annualisation).

Cette réforme inquiète tant les scientifiques et les associations disciplinaires que l'ensemble des collègues et suscite leur rejet. Il est encore temps d'en suspendre l'application. **FORCE OUVRIERE** est prêt à participer à toute discussion qui permettrait de rouvrir le dossier de la réforme du lycée.

A Bordeaux, le 7 janvier 2011,
FORCE OUVRIERE et sa Fédération la FNEC-FP FO.